



CRUP'ECHOS

Editeur responsable : A. COUVREUR Rue haute, 32 5332 CRUPET

Revue trimestrielle

N° 27

Août 93

GRAND PRIX

15 AOUT

DES 14 HEURES

27⁰

LUCIEN LECLERE

entre les équipes de division I Nationale de :

CRUPET



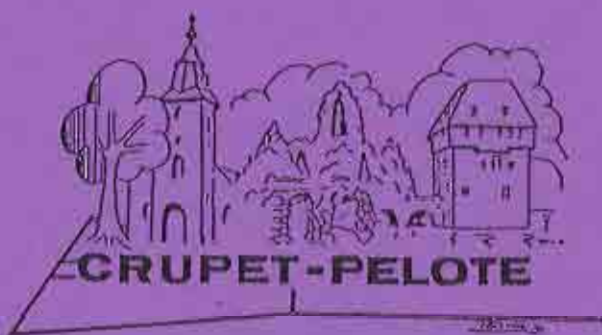
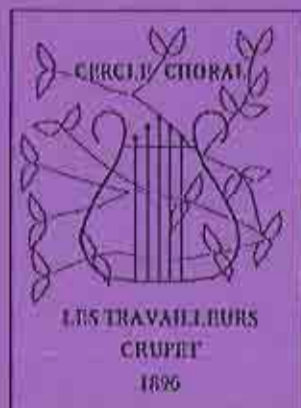
BUIZINGEN

MEERBEKE

T.B. 93



S.C. CRUPET



crupet
a.s.b.l. **85**
Comité d'animation de Crupet

SOMMAIRE:

- P. 1: Hôtel est pris qui croyait prendre...
- P. 2: Qui, encore râle...?
- P. 4: Foot et moi? La paix!
- P. 9: Château wallon (feuilleton)
- P.15: Nouveau thé...
- P.17: Assesse un peu...
- P.18: Objectif la une!
- P.20: Ce n'est pas un Flamand rosse...
- P.25: Ernest-il possible?
- P.29: L'école? Des punitionsi!



**ENTREPRISE
TITEUX**



SABLAGE - REJOINTOYAGE



083-21.54.14 - SOVET

AGREATION: 12 1710

Lustin-sur Meuse
TAVERNE RESTAURANT

LE BELVEDERE

M. & J. MATHIEU

5170 LUSTIN - Tél: 081-41 11 23

DERNIERE MINUTE

CRUPET-PELOTE

nous prie de communiquer l'avis suivant :

Suite au décès de SM LE ROI BAUDOIN
LA FRNP a décidé de reporter une lutte de championnat
du 7 au 15 août prochain.

Le Grand-Prix prévu NE POURRA donc
avoir lieu à cette date
et est REPORTE au SAMEDI 25 SEPTEMBRE 93

Il sera bien disputé comme prévu entre les équipes
de I Nationale

CRUPET

*

BUIZINGEN

*

MEERBEKE

EDITORIAL

L'Hôtel des sacrifices (FICTION)

Par ce frisquet matin d'avril, la route qui me ramène au village après tant d'années me semble interminable. Le soleil printanier, timide et paresseux, parvient à peine à réchauffer la terre d'où s'échappent des volutes légères et flottantes. Qu'ils vous paraissent longs les derniers hectomètres qui vous séparent de votre contrée, étirés encore par la hâte de la retrouver douce et fière au creux de sa vallée.

Puis, en chemin, tout me redevient familier, jusqu'au bruissement du vent, et, les oiseaux, peu nombreux encore, voltigent heureux en sifflotant des airs que je crois reconnaître. Les cheminées fument leurs derniers rondins, elles éteindront bientôt leurs ultimes brasiers; les toitures scintillent laissant ruisseler le frêle givre matinal comme des pépites humides ...

La fatigue qui m'habite s'estompe peu à peu, anéantie par l'image apaisante de la quiétude moëlleuse de ces lieux d'accueil dont regorgeait le bourg quand je l'ai quitté. Les rues, je les connais pour les avoir sillonnées maintes fois dans un émerveillement toujours renouvelé, je sais où trouver un gîte ...

Les restaurants ont procréé pendant mon absence, laissant des petits çà et là tous plus charmants les uns que les autres; les épiceries, probables victimes de la voracité des supermarchés se sont éteintes; mais ..., où sont les hôtels d'antan ...? En ces lieux où folsonnent les touristes, l'hôtellerie stigmatisait naguère l'hospitalité locale, mais en déambulant dans ces artères familières, je ne peux qu'éprouver le sentiment amer d'une époque à jamais révolue ...

Ma lassitude soudain rejaillit, mes jambes se refusent à me porter, je m'affale sur un banc caduc, les yeux hagards fixés sur une porte irrémédiablement close ...

T. B. pour Crup'échos n°27.

LES ARTICLES SONT PUBLIES SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Maison FOKAN

MAISON FONDÉE EN 1883

25, Rue du Commerce - 5590 CINEY

TF: 083 - 21 12 37

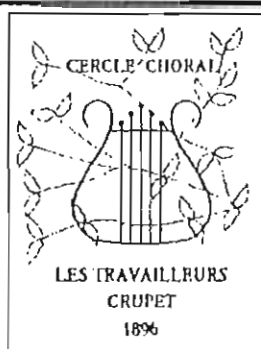
Décoration d'intérieur ♦ Linge de table et de maison ♦ Couette - Housse pour couette - Jeté de lit - etc ...

♥ LISTE DE MARIAGE ♥

Notre trimestriel ne laisse pas de glace un "CRUP'ECHO" nous parvient :

Au moment de mettre sous presse, notre échevin de l'environnement nous fait savoir qu'il nous rejoint sur le fond de nos articles concernant l'entretien de notre village MAIS il nous prie de signaler qu'il n'est pas d'accord avec la forme ! Notre échevin ajoute que notre comité sera invité à une prochaine réunion du collège des Bourgmestre et échevins qui débattrà de cette problématique.

Nous nous réjouissons évidemment de cette réaction et quant à la forme nous ne pouvons que répéter que nous ne critiquons pas des personnes mais bien le système et nous renvoyons à l'éditorial du numéro 26 qui nous paraît suffisamment clair.



La troupe est affaiblie, ou bien cela manque de répétition ou les deux probablement ... Toujours est-il que quelques "incidents" mineurs sont à déplorer lors des prestations dominicales de notre chorale ... Notre poète attitré n'en manque évidemment pas une lorsqu'il s'agit de traduire cela pour la postérité dans notre savoureux wallon.

C'est l'vrai nos avans chîtè su l'lamia(*)

Au deuziènme alleluia

Nos n'avans nin d'qwè lesse fièr

Po l'dimègne dol flesse des mères...

Vinoz quand minme dimègne qui vint

Ci n'est nin qu'ça arrive si sovint...

Et puis si vos estoz choquès ci còp-ci,

Vinoz au jubé, vinoz nos rèfwârcl !!

A. Q. 9.5.93

(*) expression wallonne signifiant un beau raté



PEINTURES HOUGARDY

Rue de la Gare 147 - 5335 NATOYE

083/21 23 15

*Papiers peints - Tapis plain
Carpeltes - Tapis de pied
Revêtements sol et mur*

Ouvert de 9h à 12h et de 13h à 19h - Fermeture du samedi 12 heures au lundi 9 heures

Café - Snack Bar
«LE TERMINUS»
ANCIENNE GARE DE BAUCHE-YVOIR
Tél. 082-611 956
.....
SPECIALITES :
SOUPE A L'DIGNON
CUISSES DE GRENOUILLES
SPAGHETTI
TOURNEDOS à la Provençale
LAPIN DIJONNAISE




*Le rendez-vous
des sportifs*

Café Nadine PESESSE
L'APERÔ

Tél. 083/ 69 98 26 12, rue Haute CRUPET

COUPES GLACEES
GLACES MIO
SANDWICHES
CROQUE-MONSIEUR MAISON
TOUTES BIÈRES REGIONALES

LOCAL DES SPORTS :

Motor-Club Crupet
Standard Club Crupet
Crupet Pelôte



POUR TRANSFORMER
ISOLER, DECORER
VOTRE HABITATION...

UNE SEULE ADRESSE :

**Ets F. DELVAUX
& Cie** S.A.



Avenue Schlögel
5590 CINEY

tél. 083/ 21 25 27
21 18 48

BOIS - PANNEAUX
ISOLANTS - PORTES STANDARD
PORTES "STYLE"
IMPORTATION DIRECTE
"pin des landes" - "châtaigner"
"chêne"

Crup'échos
Bulletin de liaison
de l'activité crupétoise

Forum de rédaction

Jean MOREAUX(+)

André COUVREUR, Marcel PESESSE

Freddy BERNIER, Ernest DELVAUX

Joseph DELVAUX, André QUEVRAIN

Noël WILMART, Thierry BERNIER

Editeur responsable:

A. COUVREUR, rue haute, 32

5332 CRUPET

Cpte bancaire:

961-0960585-86

de "Crup'échos"

Illustrations

Thierry BERNIER



+++++
+ COCORICO . . . +
+ C'EST LA FETE AU FOOT . . . +
+ +
+++++

Les événements narrés dans notre dernier numéro ne furent pas les derniers à animer le plateau des Loges en ce championnat 92-93 qui ne finissait pas de se terminer.

Match de barrage (gagné au X^{ème} penalty) , tournoi entre les quatrièmes classés (victoire de justesse face à Wavreille) ont tenu en haleine spectateurs, dirigeants et joueurs jusque la dernière seconde du dernier match. La montée, première promotion pour le club, pouvait être fêtée : champagne et ... eau des douches coulèrent à profusion.

Voilà une juste récompense pour tous les joueurs mais aussi et surtout pour tous les responsables qui, depuis de nombreuses années, se dévouent pour la bonne marche du club. Lentement, celui-ci se reconstruit sur des bases solides. La progression est encore possible même si le but à atteindre n'est pas celui de son glorieux voisin de Crupet-Pelote.

Mais reprenons dans l'ordre chronologique en cédant la parole à notre trésorier qui affiche une mine épanouie ...peut-être même triomphante. C'est que, pour une fois, il va pouvoir démarrer la saison avec une encaisse.

"Tout d'abord, il faut savoir que notre équipe PREMIERE est invaincue depuis une saison et demi dans ses installations (on en viendrait à demander le BREVET D'INVINCIBILITE AT HOME...).

Dans le dernier match de championnat contre FAULX, notre équipe, réduite à dix joueurs et menée à la marque à un quart d'heure du terme, est parvenue à égaliser (2-2) et à arracher ainsi le "droit" de disputer un test-match contre BONNEVILLE pour l'attribution de la quatrième place ...c'était déjà dur-dur...

Contre BONNEVILLE, notre équipe prit l'avantage au marquoir à la 14^{ème} minute mais concéda la partage à 2 minutes du coup de sifflet final sur un penalty totalement injustifié! Les prolongations n'apporteront aucune modification au score et c'est au 7^{ème} (!) coup de réparation que justice nous sera rendue...avec, en prime, une participation au tour final des quatrièmes classés qui doit désigner deux montants supplémentaires en division III...ce fut encore dur...

La première rencontre de ce tour final entre WAVREILLE et DAUSSOIS se solde par un partage (1-1). Le second match entre DAUSSOIS et CRUPET voit la victoire des visités à notre détriment (2-0). La troisième et dernière manche entre CRUPET et WAVREILLE devait décider du second montant. Une victoire des nôtres était impérative, un nul se révélant insuffisant. Pour la troisième fois cette année, nos joueurs répondirent présents en emportant ce match au sommet sur le score toujours (trop..) serré de deux à un. Ce fut l'apothéose et pour la troisième fois également, la fête pouvait recommencer..."

Un trésorier heureux certes mais aussi un coach comblé...
Écoutons Christian LAMURY dans son dernier message de la saison:

"Chers joueurs,

Un grand bravo pour vos résultats: troisième en Réserve et quatrième en Première, avec un tour final et une montée comme récompense. Au nom du comité, je vous remercie pour tout ce que vous avez fait pour le S.C CRUPET. Nous sommes surtout très heureux de constater qu'il règne une ambiance formidable dans notre club. Nous préparons la saison 83/84, nous alignerons trois équipes : Première, Réserve et Scolaires.

Nous avons décidé de conserver le même noyau avec comme objectif le maintien en division III. Nous diminuerons les dépenses au niveau des transferts en faisant confiance aux joueurs locaux. Quiconque aurait une remarque à formuler ne doit pas hésiter à me contacter. Comme annoncé, je continuerai à vous entraîner et j'espère de tout coeur que vous m'aidez dans cette tâche difficile. Chaque joueur est pour moi un titulaire en puissance. Je ferai mon possible pour aligner les meilleurs d'entre vous à leur meilleure place. Un grand merci pour votre compréhension."

Malgré notre intention de ne pas investir dans de nouveaux transferts, nos réussites aux traditionnelles Coohonnailles et à notre première participation à la brocante nous ont décidés à quelques nouvelles acquisitions. Voici d'ailleurs la liste des joueurs du noyau:

BERNARD	Fabian		
CHABANNE	Farid		
CHILIADE	Luc	LELIEVRE	Victory (nouveau)
CHILIADE	Eddy	LELIEVRE	Grégory (nouveau)
DELCOURT	Claude	LINCHE	Marc
DELFOSSÉ	Fabian (nouveau)	MINET	Olivier
DESPEGHEL	Christian (nouveau)	NINFORGE	Olivier (nouveau)
DHOUAILLY	Philippe	PIRET	Samuel (nouveau)
EVARD	Didier (nouveau)	REMACLE	Jean-Luc
FORGE	Yves (nouveau)	SANTKIN	Michel
FOUREZ	Yvan	SAUDEMONT	Pascal
FRIPPIAT	Eddy	SCAILLET	Jacques
GERARD	Pascal	SCAILLET	Christoph
GILLES	Martial	THEUNISSEN	Jean-Pol
HERIN	Fabrice	WARNON	Jacky
HOTTIAS	Serge	WEBER	Didier

Déjà la saison 93-94 se prépare.

Pour les joueurs, la condition physique est à retrouver, pour les comitards, les "LOGES" sont à rendre encore plus accueillantes. Dès maintenant, vous y êtes tous invités à venir encourager les Diables. Voici le programme du mois d'août :

D 1 août à 16H00 : CRUPET-ACHENE (coupe provinciale)
M 3 août à 19H00 : ONHAYE-CRUPET (coupe Nostalgie)
S 7 août à 19H30 : ENT.MOSANE-CRUPET (cpe provinciale)
J 12 août à 19H30 : VEDRIN-CRUPET (amical)
S 14 août à 18H00 : CRUPET-SOMMIERE (cpe provinciale)
S 21 août à 19H30 : CHEVETOGNE-CRUPET (cpe provinciale)
M 24 août à 18H30 : DURNAL-CRUPET (Réserve-amical)
S 28 août à 15H00 : MESNIL-CRUPET (Réserve-amical)
D 29 août à 15H00 : DION-CRUPET (CHAMPIONNAT)
J 2 sept à 19H30 : SURICE-CRUPET (amical)
D 5 sept à 15H00 : LISOGNE-CRUPET (CHAMPIONNAT)

Pour terminer, signalons l'organisation de repas le dimanche midi du W.E. de la kermesse de Crupet (comme en 92). Dès maintenant, nous vous y attendons nombreux.

A.Q.

AUTO - PNEUS

SERVICE

AGENT



OFFICIEL

- VENTE ET ENTRETIEN
- SPECIALISTE PNEUS ET JANTES ALU
- AMORTISSEURS MONROE
- LOCATION VOITURE

CINEY - GARE

☎ 083/21.51.29



moselec

ÉLECTRICITÉ
RÉSIDENTIELLE –
INDUSTRIELLE – HT & BT
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
TOUT SYSTÈME
CONSTRUCTION MÉCANIQUE

**DÉPANNAGE
JOUR & NUIT**

13, BLD. DE MERCKEM
NAMUR

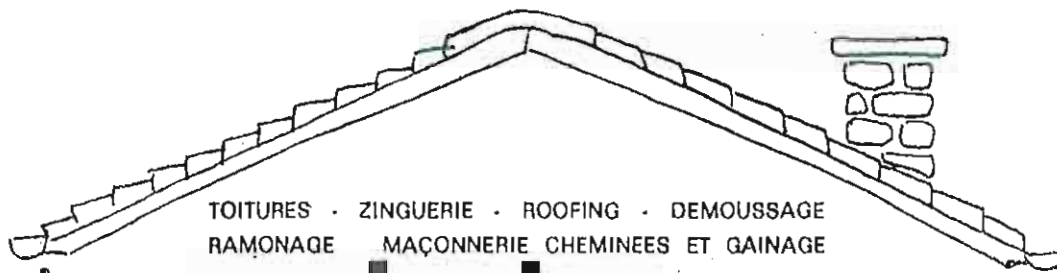
(081) 74 11 11

Fax : (081) 73 01 28

19, AVENUE DE L'EUROPE
CHARLEROI

(071) 31 22 68

Fax : (071) 31 35 56



TOITURES · ZINGUERIE · ROOFING · DEMOUSSAGE
RAMONAGE · MAÇONNERIE CHEMINÉES ET GAINAGE

rolain SPRL

Rue du Centenaire, 32

Tél. 081 / 73.19.44

5002 NAMUR (Saint-Servaix)

CRUPET

Tél. 083/69 90 41



A L' BESACE

CAFE – CREPERIE – PETITE RESTAURATION

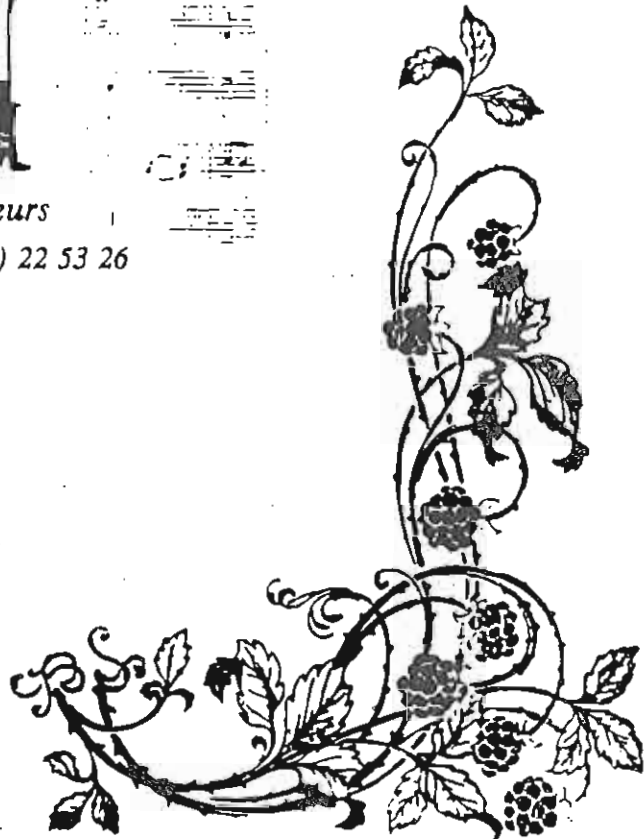
Restaurant

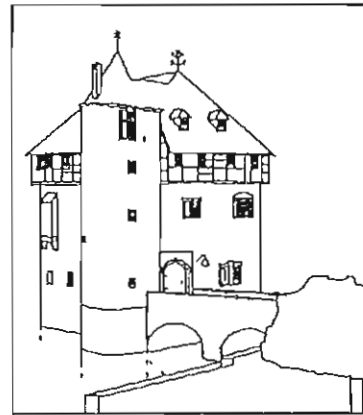
Le Temps des Cerises



22, rue des Brasseurs

5000 Namur - Tél. (081) 22 53 26





LA SEIGNEURIE DE CRUPET (2ème épisode)

Extraits du mémoire de fin d'études de Véronique MORYSSE (voir Crup'échos n° 26)

A la fin du XIIème siècle, la plupart des grands domaines font place à des petites seigneuries assez typiques : un donjon, une ferme attenante, deux ou trois fermes à quelque distance, des bois au profit des manants, de maigres cens. Bref, de quoi vivre, mais chichement !

D'où transfert assez fréquent de ces petits domaines à des bourgeois enrichis, disparition de noms de familles par dispersion des biens, passage de certains à la classe inférieure, celle des hommes de loi, existence besogneuse de certains seigneurs qui cultivent eux-mêmes leurs biens et qui deviennent vite "pauvres labourans" (*)

Ceci est un raccourci saisissant de l'histoire de la seigneurie de Crupet, de sa destinée depuis sa création jusqu'à nos jours !

Le comté de Namur, au Xème siècle, était en déclin.

Au début du XIIème siècle, il profita d'un fléchissement de l'autorité épiscopale pour pousser ses possessions au seuil de la Hesbaye et pénétrer au Condroz, au détriment de la Principauté de Liège.

Mais Crupet resta domaine liégeois ! comme le prouvent de nombreux documents (*)

En effet, les cartes ... (*) ... révèlent :

- l'environnement "pressant" de Crupet.
- le document de 1357 (*) montre un comté de Namur qui "encerclé" littéralement le domaine de Crupet de ses possessions ou, du moins, de ses protectorats (flefs hautains).
- l'aspect très caractéristique que va prendre et que va garder Crupet tout au long du moyen-âge, à savoir une situation "insulaire" au coeur du comté.

(*) les références sont détaillées dans le mémoire mais ne sont pas toutes reprises ici pour alléger le texte.

Cet aspect très particulier d'enclave de la principauté de Liège dans les terres namuroises explique très probablement la protection politique dont bénéficia la seigneurie mais aussi sa stagnation économique car les tracasseries d'ordre commercial n'ont pas manqué : c'est ce que révèle notamment un document de 1732, qui illustre parfaitement ce conflit frontalier qui dura quatre siècles (doc 6).

1732	Doc 6
------	-------

Transaction entre Messire Joseph Comte de Mérode Marquis de Deynse Seigneur de Crupet et Noble Seigneur Nicolas Ernest Baron de Mettecoven(?) Seigneur de Jassogne, Moulin Le Comte, Avillion moulin et Venatte à titre de Madame Son Espouse touchant les différents au sujet de la pesche du ruisseau du bois nommé Sart(?) Martia et autres.

Le Sixième novembre mil Sept cent et trente deux pardevant La haute Cour en justice de Crupet Mayeur Le St Jean Jacque de Frahan, Eschevins Joseph Zandre, Charle Charlot, Martin Delvausalle et Jacque Burlet est personnellement comparu ledit Joseph Zandre notre confrère lequel comme porteur de l'act qui serat icy conclus ... cornis et autorisé à part toutes solemnités par luy recognus opéré et réalisé selon sa forme et tenue qui de met à autre sensuit et est telle.

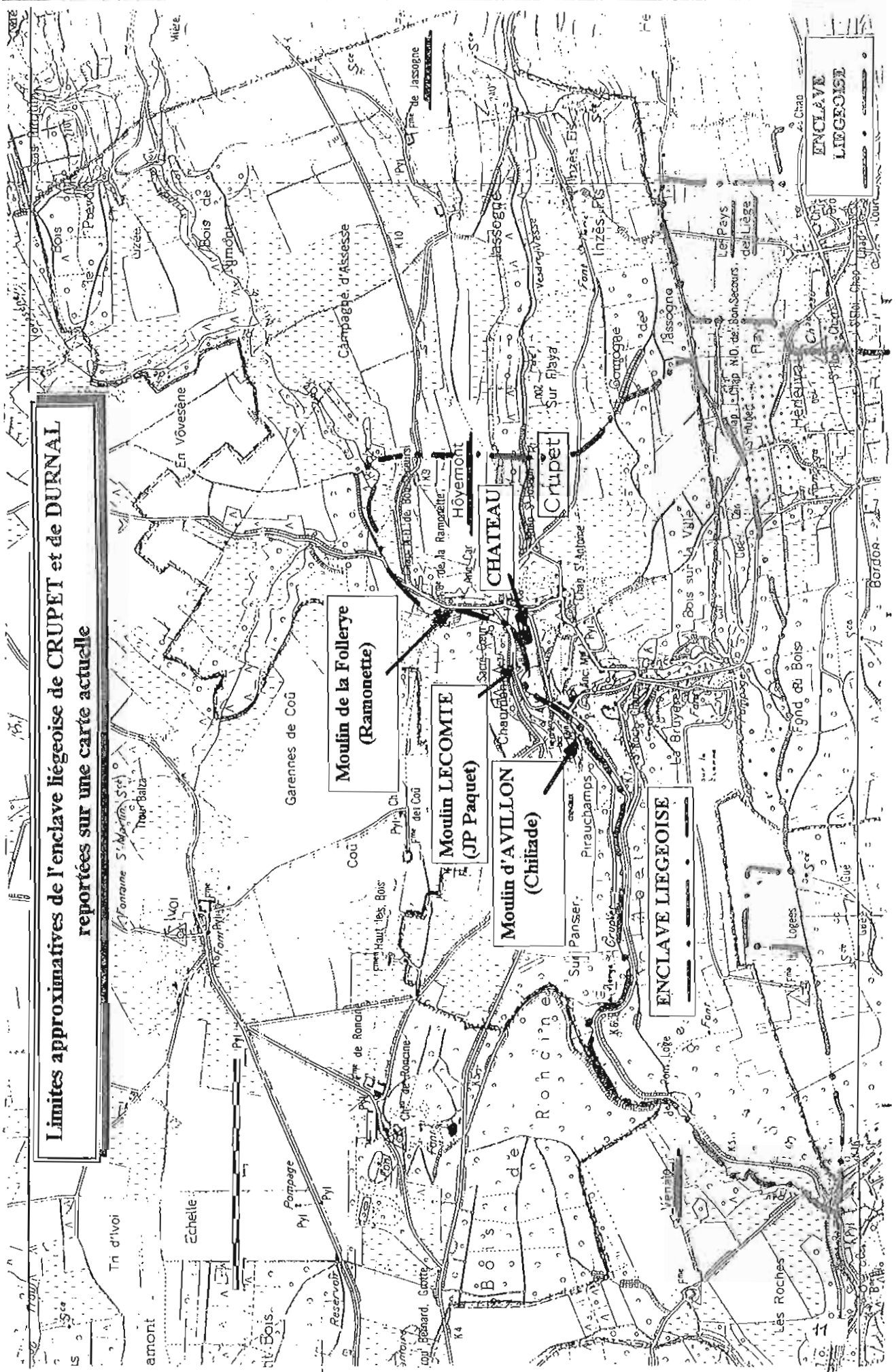
Comme il y a différents procès indécis au Conseil Provincial de Namur entre Son Excellence Messire Joseph Comte de Mérode et du Saint Empire Romain Marquis de Deynse VisComte de Wernemont Seigneur de Crupet et Noble et Illustre Seigneur Nicolas Ernest Baron de Mettecoven Seigneur de Jassogne Venatte à titre de Madame Marie Joseph Philippine Eléonore née Marquise d'Arteaga Son Espouse, à savoir primo : au sujet de la pesche dans le ruisseau faisant la séparation des Seigneuries de Crupet et de celle de Jassogne moulin Lecomte et Avillion moulin de laquelle le Seigneur Marquis de Deynse et ses prédécessuers ont toujours esté en paisible possession, de même que d'un autre procès au même sujet comencé le 12 septre 1724 à charge de Jean Purnode meunier de ladite Dame Barone de Mettecoven au moulin Lecomte pardevant la Court de Crupet resté en suspend par rencharge(?) des Seigneurs Eschevins de Liège, Item d'un autre agité sur lettres de maintenue impétrée par ladite Dame Baronne de Mettecoven audit Conseil de Namur au sujet du Canton de Venatte et finalement encor un autre intenté en vertus des lettres d'adjournement obtenus par ledit Seigneur Baron de Mettecoven audit Conseil pour revindiquer le fond d'environ un bonnier et demy de Bois vulgairement appelé le Sart Martia tenant d'un costé le long du labour nommé Pensert en d'autre costé à Avillion moulin appartenant à ladite....

En 1303, Henri, comte de Luxembourg (avoué du Prince-Evêque de Liège) avait donné à perpétuité le moulin de Crupet, dit le moulin le Comte à Henri de Venatte.

En 1732, la transaction effectuée entre le comte de Mérode et le baron de Jassogne révèle toujours ces contestations de limites :
- la pêche dans le ruisseau fait problème car ce ruisseau constitue la limite entre les communes de Jassogne (comté de Namur) et de Crupet (principauté de Liège). (voir reportées sur une carte actuelle les limites des enclaves de Crupet et de Durnal telles quelles sont encore renseignées par le comte de Ferraris vers 1770).

(*) les références sont détaillées dans le mémoire mais ne sont pas toutes reprises ici pour alléger le texte.

**Limites approximatives de l'enclave liégeoise de CRUPET et de DURNAL
reportées sur une carte actuelle**



NDLR : Des plans manuscrits du XVIIème siècle et un plan du village de Crupet de 1636 sont repris dans le mémoire.

- Il est question de moulin situé sur le ruisseau et faisant l'objet de contestation entre ces deux seigneuries.

En 1199, le comté se disloqua partiellement, victime de la politique matrimoniale du Luxembourg (*)

Crupet était un territoire en bordure du comté de Namur.

- Les princes devinrent de plus en plus faibles (empereurs et comtes). Les seigneurs locaux, à l'ombre des châteaux, devinrent de plus en plus indépendants; Cela entraîna un nouvel émiettement des biens et une diversité des droits publics, ceux-ci se différençaient selon les régions. (*)
- Des conflits locaux se déclarèrent, par exemple "la guerre de la vache"(*). L'évêque de Liège fit remarquer d'ailleurs, lors du conflit, qu'il "tient sa justice (sic) et sa seigneurie du roi d'Allemagne". (*)

Crupet fut concerné par ce conflit, futile dans ses origines, lourd d'importance dans ses rapports de force politique;

- Au milieu du XIVème siècle, le comté de Namur est une principauté d'empire mais pratiquement indépendante. Cependant, son territoire a subi de cruelles amputations au profit de l'évêque de Liège et du Duc de Brabant. Ses limites étaient indécises encore car les frontières féodales n'étaient pas des lignes mais des marches ! (*)

Crupet possession liégeoise, échappa aux fortunes diverses et à l'histoire agitée du comté de Namur. Beaufort (aux portes de Huy) et Poilvahe (aux portes de Dinant) ne sont que ruines ! Crupet y doit peut-être sa miraculeuse sauvegarde !

L'apogée de la Seigneurie de Crupet semblerait, au point de vue politique, se situer à l'aurore du XVIème siècle.

En effet, échappant aux infortunes du comté de Namur, son voisin, elle put sans doute accroître son prestige et ses biens.

Le document de 1510 qui suit (doc 9), nous apprend en effet que la charge du maître des lieux est anoblie, sa demeure est devenue forteresse, la reconnaissance et la considération des princes-évêques sont probants. Malheureusement pour elle, la seigneurie de Crupet fut confrontée à plusieurs reprises à ce problème grave, au Moyen Age, d'absence de descendance masculine.

Ce document en est d'ailleurs une parfaite illustration : il y eut conflit de succession à la mort de Thomas de Crupet et sa veuve put, enfin, après de nombreuses péripéties, transmettre les biens et le pouvoir à son neveu, Gilles (Glele) de la Loye (delle Loye) annonçant une nouvelle génération de propriétaires : les Carondelets.

(*) les références sont détaillées dans le mémoire mais ne sont pas toutes reprises ici pour alléger le texte.

Document actant le don de la Seigneurie de Cruppey par Dame Jehenne de Roley veuve de Messire Thomas de Cruppey à Giele Delle Loye

Cruppey

Jacque de Cornwarème Seigr de Hierge Maître de La cité de Liège, Lieutenant Feudal de très Reverend père en Dieu très Haut et puissant Prince et mon très redouté Seigr Monseigr Erard de La Mark, Evesque de Liège duc de Brull Comte de Looz. A tous ceux qui ces présentes verront et oront salut, savoir faisons que pardevant Nous et les Hommes feudals de notredit très redouté Seigr icy dessous denommez comparurent personnellement l'an de grace Mille cinq cents et dix le vingtdeuxieme jour de fevrier Dante Jehenne de Roley vefve de feu Messire Thomas jadis Seigneur de Cruppey, Chevalier, d'un parte, et Giel Delle Loye, d'autre part.

La endroit après que Laditte Dame jehenne ait pris à Mambour Josse de Hun, Bailly de Wasaige, la present, et que livré Eu act esté par le pan par l'enseignement desdits Hommes, elle et Ledit Josse requisent à relever de notredit très redouté Seigr et de sa venerable Eglise de Liège

Les Maison, forteresses, Terres, Haulteurs, Seigneurie, Cens, rentes, Heritages, Biens Heritables, appendices et appartenances dudit Cruppey, ainsi et si avant que le jadis Messire Thomas l'avoit relevé de feu bonne memoire Monsr Loye de Bourbon, jadis Evesque de Liege, cui Dieu pardonist, à elle Laditte Dame Jehenne escheus, succedés, devolus, et appartenens, par la mort, trepas et succession de Soudit feu Marit, et comme telle qui le disoit avoir gaignie et conquesté à son corps et par sa main plevie suivant la nature de La Loy de Liege, par quoy à raport et enseignement desdits Hommes feudals avons à laditte dame Jehenne desdittes Maison, forteresse, Terres, Haulteur, Seigneurie, Cens, rentes, appendices, et appartenances, sy avant que à elle sont escheus et appartenans par la raison ditte, et qu'ils sont inouvans en fief de notredit très redouté Seigr et de laditte Venerable Eglise, fait don et vesture ens le comandames ban et paix, sauve le bon droit de chacun, et à notredit très redouté Seigr et ses successeurs le pouvoir et puissance de greer ou admitter(?) tous testaments, convenances de Mariage, pactions, ou contracts qui dudit fief pavoient estre faits parcydevant, en apparoient temps futur, et Ledit Josse Mambour en fist feaulté et en demeurat Homme de fief à l'usage de La Court. Ce fait Laditte Dame fut si conseillée qu'elle avec soudit Mambour reporturent sus en notre main Lesdittes Maison, forteresse, Terre, Haulteur, Seigneurie, cens, rentes, Heritages, Biens heritables, appendices, et appartenances dudit Cruppey par eux icy desseur relevés, sy ces quitturent et absolument y renonchurent, et s'en desheriturent aux us et profit dudit Giele delle Loye, la present ce requérant, auquel à raport et enseignement desdits Hommes feudal en feismes et donnames don Ban et vesture, et il les reprit et releva, es fist feaulté et Hommage à notredit très redouté Seigr et à laditte Venerable Eglise à main la bouche et par serment aux usages de ce faire, sauve le bon droit de chacun, et à notredit très redouté Seigr le pouvoir comme deseur et incontinent laditte vesture prise par ledit Giel, il recognut à laditte Dame Jehenne devoir avoir endit fief ses Humiers et Vivarics.

Lesquelles relevation, reportation, et tout ce que prescrit est nous Ledit Lieutenant mismes en le warde(?) et rettenance de Monsr Lambert Despe Canoine de Liege, Archidiaque de Brabant, Chancelier Thiry de Moumale Seigr de Braive, Giele Le Berlier à present Maître de Liege, Johan Rükman Eschevin de Liege, Andrier de Wilhongne Le joenne, Jacquemin du Bois, Uoet de Nivelles, Gerard Depas Mayeur, Henry Dinois secretaire feudal, et autres.

Donné soub notre scel icy appendu l'an mois et jour susdits

(sé) illisible

NDLR : dans la reproduction des documents d'époque, nous avons essayé de déchiffrer et de reproduire, tant que faire se peut l'écriture originale.

Freddy Bernier pour "Les Amis de Crupel"

Asuivre...

(*) les références sont détaillées dans le mémoire mais ne sont pas toutes reprises ici pour alléger le texte.

POMPES FUNÈBRES et FUNÉRARIUM

avec salon de réception



SERVICE JOUR ET NUIT

HENNUY Roland

AGREE PAR L' ASSURANCE LIEGEOISE

Rue de Lemmy 107A 5360 NATOYE Rue des Quatre Vents 3

ENSEVELISSEMENT - INCINERATION

TOUTES FORMALITES

MONUMENTS FUNERAIRES

FLEURS EN SOIE

Tél. 083/21 50 50 - 21 24 47 - 21 41 73 - 21 34 88

“Au Vieux Château”

13, rue Basse - 5332 CRUPET
Tél. 083/69.91.33

TAVERNE - RESTAURANT

J. Delire-Dulieu

*Curée
de la Côte-d'Or*



Vin Importé pour votre Restaurant

Nombreuses spécialités culinaires
créées par le Patron au fourneau,
la Patronne se chargeant d'accueillir
les clients.

Excellente cave de vins renommés

crêpes - glaces, etc...

nombreuses BIERES REGIONALES

Et toujours, sa carte variée CULINAIRE et VINICOLE
et sa petite restauration en taverne

DEUX NOUVEAUX ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX A CRUPET
=====

Au cours du mois de juillet dernier, nous avons pu nous réjouir de l'ouverture du Feu Follet et du Passé Simple.



AUBERGE - RESTAURANT
rue Haute, 14, à 5332 - Crupet. 083 / 69.94.11

Au Feu Follet, auberge-restaurant, Claudine et Robert DEBOCK-GERVAIS, ont convié les crupétois à un cocktail d'ouverture le 16 juillet.

Ambiance très chaleureuse dans le cadre joliment rénové de l'ancienne ferme Lotin, 14, rue Haute(place de l'église).

Ouvert depuis le 17 juillet, le Feu Follet vous attend tous les jours, à partir de 11H00 (tél:083/699411)

Sont présentés, un menu(3 services) à 590 frs et un second menu à 900 frs (3 services plus copieux), une petite carte à prix moyens et un choix de vins à des prix abordables.

Le Passé Simple
Salon de Thé
Pâtisseries artisanales. Crêpes. Glaces

Rue Haute 16
5332 Crupet

Tel. (083) 69 94 14

Le Passé Simple est un salon de thé aménagé avec beaucoup de goût par le jeune couple NAG-QUEVRIN, dans une ancienne propriété des familles Demanet, Marion, Quevrin, au 16, rue Haute(083/699314).

Depuis le 3 juillet, le Passé Simple est ouvert tous les jours en juillet et août, les jours fériés et en W-E, les après-midi à partir de 13H00.

On y déguste de délicieuses pâtisseries artisanales(tartes, cakes, crêpes...) et un beau choix de glaces. Les boissons sont non-alcoolisées.

Le forum de Crup'Echos souhaite heureuse réussite à ces deux couples bien sympathiques et à leurs initiatives.

A. COUVREUR.

Voici une jolie remise.



Votre agent Mazda vous en fera de nombreuses autres sur les principaux modèles de la gamme Mazda.

Si vous rendez visite à votre agent Mazda ces jours-ci, il vous parlera de remise. Pris par le sentiment nostalgique qu'éveille en lui la seule prononciation de ce mot, il évoquera peut-être quelques instants le souvenir de la cabane cachée au fond du jardin de son grand-père et les heures insouciantes qu'il y passa dans sa plus tendre enfance. N'hésitez pas à l'interrompre. C'est, en réalité, d'un tout autre type de remise dont il est censé vous parler. Il risque même de devenir intarissable. Les conditions spéciales offertes aujourd'hui sur les principaux modèles de la gamme Mazda sont un sujet de conversation bien plus vaste que les souvenirs d'enfance. Il y a tant de choses à dire sur les avantages exceptionnels offerts sur les Mazda 121, 323 et 626 qu'une annonce entière n'y suffit pas. Alors, ne vendons pas la mèche et laissons à votre agent Mazda le plaisir de vous annoncer lui-même d'aussi heureuses nouvelles.

Conditions exceptionnelles sur les 121, 323 et 626. Mazda



Chaussée de Marche 555
5101 ERPENT
tél. : 081/30 40 05

Rue Basse 17
5332 CRUPET
tél. : 083/69 90 99

Sous les auspices du Conseil de l'Europe et à l'initiative du Ministre du Patrimoine, Robert Collignon, les 11 et 12 septembre prochains seront organisées en région wallonne, les journées du Patrimoine.

Cette année, l'accent est mis sur les jardins et les espaces publics, une occasion de plus pour mettre notre village en valeur. Des affiches seront posées en évidence.

Pendant ces journées, le château sera ouvert de 14H30 à 17H30. Des visites guidées auront lieu toutes les demi-heures. Entrée 50 frs pour adultes.

En saison et en plus des journées du Patrimoine, des visites guidées du château peuvent être organisées pour des groupes de 10 personnes minimum et sur rendez-vous, tél:083/69.90.93.

A titre d'information, et dans l'entité, des visites et activités sont organisées pendant les journées du Patrimoine à:

Assesse, ancien couvent de la Sainte-Famille - tél:083/21.68.94

Assesse, circuit "A la découverte du Pays d'Entre Bocq et Samson - tél:083/65.52.74

Courrière, Chantier de restauration du Château-ferme - tél:083/65.62.58

Florée, église Ste-Geneviève et parc du Château de Wagnée - tél: 083/65.61.71

Maillen, Château d'Arche, extérieur et chantier de restauration de la chapelle St-Martin à Ivoy - tél: 083/65.61.71

A. COUVREUR.

René GRANDJEAN-DELREE

ALARMES·ANTI-VOL INCENDIES

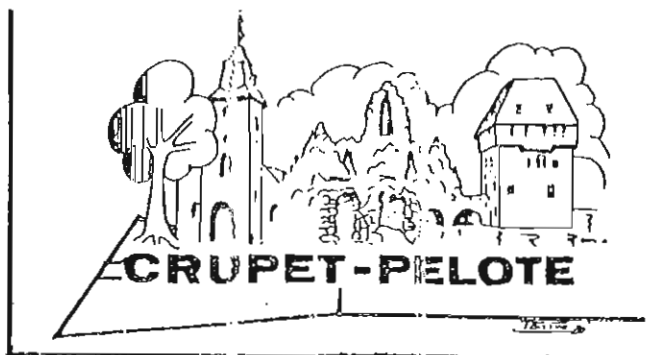
AGREES UPE ..

MOTORISATION DE PORTES DE GARAGE



ECLAIRAGE DE PARCS ET JARDINS

5, Rue du Centre,
5590 LEIGNON - Tél. 083/ 21 24 53



OBJECTIF ATTEINT ...

Au moment d'entamer le championnat 1993 en division I nationale, nos espoirs étaient de terminer le premier tour dans le groupe de tête, c-à-d parmi les huit premiers du classement.

C'est chose faite depuis le 11 juillet, jour où nous sommes allés étriller l'équipe de Courcelles chez elle en remportant une magnifique victoire par 15-2 et nous classant par ce fait même à la septième place qui nous permet de disputer le tour final du championnat sans le cauchemar du spectre de la descente.

Nous remplissions également en même temps un contrat que nous nous étions imposés, à savoir le maintien à l'échelon suprême de cette équipe que nous avait légué notre ancien président Lucien Leclère.

Le suspens a été total jusqu'à cette dernière lutte, le championnat 93, contrairement aux autres années, a été très serré, plusieurs équipes se trouvant à un ou deux points d'écart.

Nos joueurs ont alterné les bonnes et moins bonnes luttes, mais grâce à l'appui de nombreux et chaleureux supporters (1000 personnes lors de CRUPET-BUIZINGEN, 800 contre OTTIGNIES), il y avait de l'ambiance sur le Ballodrome Lucien Leclère et le moral des troupes a été excellent tout au long de cette première partie (décisive) du championnat.

Notre septième place nous donne la garantie de nous maintenir parmi l'élite l'année prochaine et nous pouvons aborder le tour final avec un moral d'acier, même si entretemps nous avons de nouveau dû subir la loi de notre "bête noire" MEERBEKE, tout en nous rachetant le lendemain contre OTTIGNIES où nos joueurs ont livré une toute bonne prestation.

Le tirage au sort du deuxième tour nous a justement placés dans un très fort groupe, avec BUIZINGEN, OTTIGNIES et MEERBEKE. Ceci nous donne l'assurance de luttés de haut niveau où CRUPET devrait jouer son rôle de trouble-fête au mieux, nos joueurs étant décontractés.

Le championnat se termine le 14 août et nous enchaînons directement avec le Grand -Prix Lucien Leclère le 15 au cours duquel, avec notre équipe, de nouveau BUIZINGEN et MEERBEKE nous ferons vivre comme chaque année une grande journée ballante.

La Division I Régionale fait un parcours sans faute, n'ayant subi à cette date aucune défaite et se trouvant donc en tête du championnat avec un point d'avance. Gageons que la bande chère à Mario saura mettre les bouchées doubles pour terminer cette saison en emportant les écussons comme cela est notre plus cher souhait.

Pour CRUPET-PELOTE,

André Moreaux.

Président.

MAGASIN - ARTICLES CADEAUX
SOUVENIRS DE CRUPET

MAISON MACOR-PESESSE

Même maison avec salon de coiffure pour dames

Rue Haute 9 - CRUPET

Tél. 083/69 94 44

MES VOISINS DEHANDSCHUTTER

Chez Thérèse et Freddy, j'ai dégusté un excellent petit déjeuner et nous avons évoqué le passé, s'étalant sur un bon demi-siècle.

A.C. - André COUVREUR - F.D. - Freddy DEHANDSCHUTTER

T.D. - Marie-Thérèse DEHANDSCHUTTER-CARLIER(dite Thérèse)

A.C. -Freddy, à quelle époque situes-tu le début des souvenirs que tu vas rappeler?

F.D. -J'avais 13 ans bien faits, lorsqu'éclate la guerre, le 10 mai 1940. Finie l'école pendant 15 jours. L'hiver avait été long et les travaux de campagne perturbés par la mobilisation. Jeune garçon, curieux de la vie de la ferme, je m'initie à conduire les chevaux: cinq pour conduire les chariots pleins à craquer de fumier, quatre pour labourer deux par deux, devant la charrue, telle un char de l'antiquité.

A.C. -As-tu subi un écolage?

F.D. -Certainement, un oncle retraité m'a beaucoup appris pour la conduite des attelages.

A.C. -Et les études?

F.D. -Entre-temps, j'ai repris pendant 2 ans les études secondaires. J'ai aussi suivi des cours à l'Ecole Horticole de Vilvorde, ainsi qu'un enseignement de metteur au point de moteur automobile.

A.C. -As-tu repris le collier à la ferme?

F.D. -Oui, en 1943, puis en 1947, le service militaire m'incorpore aux Chasseurs Ardennais(étonnant, pas vrai?) jusqu'au 10 mai 1948. A ce moment, mon père acquiert un tracteur diesel et, en octobre 1948, il achète la ferme des Loges, à la limite du village de Crupet, ferme très isolée, sans électricité ni commodités, accessible par un mauvais chemin, long d'environ 2,6 km.

A.C. -C'est donc l'essaimage à Crupet!

F.D. -Bien sûr; du 1er mai 1949 au 1er mai 1951, nous avons résidé à Crupet, auprès de Melle Joséphine Purnode, qui a bien voulu nous héberger. Cet arrangement avait été négocié par Charles Bailly, notre première connaissance au village. Il y faisait office de boucher et exploitait l'Auberge du Vieux Château, avec sa fille Gisèle, qui est devenue Mme Jaumotte. En face de chez nous habitait le vieux Tōny Pesesse, patriarche d'une grande famille qui a bien prospéré. Pendant ces deux années, nous avons noué nos premières relations avec les Crupétois et même au-delà: les familles Jaumotte à Haut-le-Bois, Heurard à Venalte, Wouez et Carton à Durnal, Stévigny à Houémont et tous les autres fermiers à 5 km à la ronde.

A.C. -Quand êtes-vous devenus les fermiers des Loges?

T.D. -Nous entrons partiellement en possession du domaine le 1er mai 1951. Le déménagement de Crupet aux Loges s'effectue aisément avec l'aide bénévole de Joseph Chiliade, qui était fermier sur la place de l'église.

En 1953, nous entrons en pleine possession du domaine, soit 36ha, plus un petit bois.

A.C. -N'oublions pas votre mariage.

F.D. -Mon nom de famille se traduit par "arquebusier". A ce titre, je me devais de tirer le bon numéro. Le 7 octobre 1950, j'épouse Marie-Thérèse Carlier d'Ecaussines-lez-Enghien. Bernard, notre fils aîné naît le 6 septembre 1952 et Eric, le 25 février 1957.

A.C. -Et la main d'oeuvre d'appoint?

F.D. -Dès 1953, nous acceptons pour l'aide à la moisson, des étudiants néerlandophones, nous arrivant à vélo de Courtrai. C'est l'origine de notre amitié(déjà 40 ans!) avec Torkild Van Gueluwe et sa famille, qui revenaient à la ferme, lors des vacances. Ils se sont ensuite établis au Zaïre. Nous avons hébergé Torwald et Beryl(fils et fille de Torkild) en 1967-68 et pour 6 mois, à l'époque des tumultueux remous consécutifs à l'indépendance du Zaïre. En 1978-1979, nous avons été invités chez Torkild 18 jours au Zaïre, tous frais payés.

A.C. -Qu'est-il advenu après le décès de tes parents?

F.D. -Je négocie avec les fermiers Rutot, A.Bernier, Servotte, Lottin, Massart et Deloge, la reprise de la location des terres leur louées par la commune de Crupet. Je défriche un petit bois, et la superficie de notre domaine atteint 68 ha environ.

A.C. -Et tes relations avec le football?

F.D. -Elles furent, je crois constructives. Vu le relief de notre village, peu d'endroits sont propices à l'implantation d'un terrain de foot.

En 1968, je donne en location au Standard club, un terrain pour une durée de 30 ans, à la condition que la commune de Crupet exécute le revêtement (tarmac) de l'extrémité de la route des Loges, qui mène à la ferme et au foot. Je fais don à la commune de l'assiette du chemin à revêtir. Afin de rendre les vestiaires et la buvette fonctionnels, j'autorise le club à raccorder une conduite d'eau d'environ 200m, au puits de la ferme, existant.

A.C. -Revenons à la ferme. Je suppose qu'il y a eu certains aménagements?

F.D. -En effet.

Pour les vaches, j'ai agrandi de 9x12M² à 25x25M² le petit hangar et j'ai installé en 1959 une salle de traite, non pour des blanches, mais pour 3 vaches à la fois, et une laiterie. Il faut ajouter que Thérèse, qui s'occupait d'une trentaine de vaches, avait une fidèle clientèle de beurre à Crupet et Yvoir, de 1951 à 1967.

A.C. -Qu'en est-il des porcs, à part leur manque de civilité?

F.D. -De 1964 à 1968, avec l'aide de Bernard qui termine ses études à Carlsbourg, la porcherie est construite (pour 20 truies et 140 porcs), sous la surveillance de Thérèse. En 1968, j'y ajoute un hangar pour le jeune bétail.

A.C. -Il y a eu ton accident à Assesse.

F.D. -Oui, le 27 juillet 1981 et ce fut un important tournant pour nous. Cette année, Eric, achève ses études et nous abandonnons les porcs(mauvaise fréquentation!) et la porcherie d'engraissement(on est foutu, on mange trop!) devient une étable à veaux d'élevage.

A.C. -Et ce grand atelier?

F.D. -C'est un hangar fermé, genre bulle de 13x15M², qui devient opérationnel en 1984, et où nous remisons aussi des machines.

A.C. -Vient alors la retraite?

F.D. -C'est le 30 juin 1984, après 33 ans aux Loges, que Thérèse et moi, nous abandonnons nos activités professionnelles. Bernard et Eric reprennent la ferme à deux. Bernard épouse le 31 août 1984 Jacqueline Defreyne de Florée, qui gère un commerce de porcs et de bétail. Nous nous installons au 33, rue Haute à Crupet, coquet logis, que Nestor Thérasse, décédé en 1976, nous avait vendu. Entourés de bons voisins, nous apprenons à vivre autrement, qu'en plein isolement. Nous connaissions bien le coin pour avoir fréquenté assidûment le Delhaize, exploité par Ida Delvaux, chez qui nous rencontrions beaucoup de villageois. Pour la petite histoire, c'était l'un des bien sympathiques "petit Givet", où l'on sirotait un petit verre avec l'un ou l'autre, au gré des rencontres.

A.C. -Nous apprécions aussi beaucoup votre voisinage.

Le relais a sans doute bien été repris à la ferme?

F.D. -L'activité y continue sans désemparer, et nous nous y intéressons toujours. Cinq ans après notre départ, nos deux garçons décident de se séparer professionnellement. Eric émigre au Canada(Québec) sur une terre de 120 ha(voir article dans notre n°20). Bernard et Jacqueline deviennent maîtres de la destinée de la ferme qui s'étend actuellement sur 91ha.

A.C. -Y a-t-il eu d'autres constructions?

F.D. -Suite au départ d'Eric, l'organisation de la ferme a été restructurée et a débouché sur une intensification de la culture de céréales et de betteraves et la mécanisation de la manutention de la nourriture pour bétail.

Dans ce cadre, 4 grands silos avec trémie de réception et installation de mélange, ont été montés et mis en service en 1989(voir article dans notre n°14). Bernard et Jacqueline ont encore ajouté un hangar ouvert de 15x30M², destiné à entreposer la paille.

Voilà résumée l'évolution de la vie bien remplie d'un couple de fermiers du Condroz namurois.

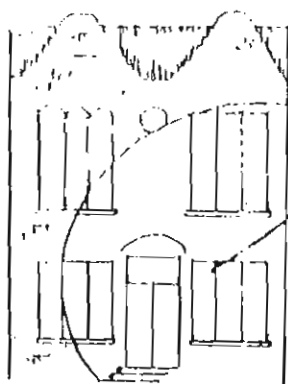
A.C. - Nous vous félicitons pour votre dynamisme et votre adaptation constante et rationnelle aux modifications et aux aléas du marché.

F.D. -Nous croyons avoir pleinement réalisé nos aspirations et avoir tracé la voie pour l'avenir.

A ce propos, mais au niveau familial, nous sommes les grands parents comblés de 3 petites filles: Bénédicte, 8 ans, Wivinne, 7 ans et Astrid, 4 ans.

Propos recueillis par André COUVREUR.

Restauration de façades



Crépi Vicril Solvay
Sablage - Rejointoyage



Hydrofuge:
tous traitements
des murs contre l'humidité

s.p.r.l.

JOUFFROY

Propriétaires Gillis-Clausen

Rue Bols de Dave 6 - 5330 Sart-Bernard -

Tél. 081/40 04 94

N° agrégation 120091



9, Rue Saint Joseph
5332 CRUPET

TEL: 083/ 69 96 82

NETTOYAGE
RENOVATION
RECOLORATION
REPARATION

SANS PIECE - SANS COUTURE - SANS COLLE
de vos

Déchirures, trous, brûlures de cigarettes dans
vêtements, salons, sacs, selles motos, voitures
confections, fermoirs, retouches, etc...

CUIRS - SKAI - SIMILI

VINYL - DAIM



Boulangerie - Pâtisserie

Tous produits de 1^{er} choix



NELIS & Fils

Place Communale, 14 - ASSESSE

Tél. 083/65.53.37

Spécialité de GATEAUX et TARTES au RIZ



A L'OMBRE DU DONJON DE CRUPET

LA TRUITELLERIE ^{sp}
P I S C I C U L T U R E

VOUS PROPOSE SES TRUITES
FARIO & ARC-EN-CIEL
BLANCHES OU SAUMONEES
LIVRAISON & VENTE SUR PLACE
LA SEMAINE & LE WEEK-END
TOUT AU LONG DE L'ANNEE

19 rue Basse 5332 Crupet

083 / 69 98 06



100 ANS A CRUPET

HIER

AUJOURD'HUI

DEMAIN

1943

1 9 9 3

2043

Hier 1943

La crainte de l'occupant grandit de jour en jour et la résistance active, dans notre région, laisse des représailles que nous avons relatées dans nos différentes rubriques.

Le moulin Galloy, dernier vestige de l'industrie hydraulique, termine sa carrière au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La population du village et des environs bénéficie de ses nombreux services jusque 1946-1947.

Les derniers sabots fabriqués "chez Arsène" sont vendus et cet artisanat prend fin.

De temps à autre, les boeufs de la ferme du château, conduits par leur maître, Alfred Rhénotte, emmènent un chargement de fumier aux confins des terres cultivées à Herlevaux-Durnal. Deux voyages représentent une journée complète de dur labeur.

Les sombres années de guerre voient naître une activité immobilière. Deux industriels de Bruxelles érigent leur maison de week-end sur la colline de Pirauhamps.

Les nouveaux propriétaires ignorent que, quelques mois plus tard, cette confortable résidence abritera le Quartier Général de la Wehrmacht au cours de la retraite allemande de septembre 1944.

Le village connaît l'éclosion de nombreuses maisons de campagne où les citadins jouissent d'air pur et de tranquillité.

Dès ce moment, et pendant des dizaines d'années, la rénovation de l'habitation rurale se poursuit et permet de conserver le village dans sa physionomie originale.

Le 14 juin 1953, Crupet, en liesse, célèbre le cinquantième anniversaire de l'érection des grottes à St-Antoine de Padoue. Des milliers de personnes rallient le village pour admirer un cortège folklorique de chars et cavaliers. Les habits d'époque, que revêtent les participants, apportent un caractère historique à ce défilé.

L'existence, dans une vallée du Condroz Namurois, va se poursuivre pendant un demi-siècle et un regard sur le passé nous autorise à dire : "On vit bien à Crupet".

Aujourd'hui 1993

Notre village, blotti au fond des vallées est irrigué par quelques ruisseaux, qui s'unissent, timidement, derrière le donjon, sans aucun préparatif de noces. Les artistes recherchent, depuis des dizaines d'années, tantôt le château ou l'église, tantôt quelques coins pittoresques. Les peintures présentées lors de l'exposition annuelle du mois d'octobre attestent la richesse de notre patrimoine rural.

Mais quels changements trouvons-nous depuis cinquante ans ? Des cinq magasins d'alimentation et un magasin-souvenirs, il subsiste un seul magasin-souvenirs et articles divers.

De nombreux petits exploitants agricoles ont disparu. L'habitat remplace les étables ou granges, le tout, souvent transformé suivant une recherche architecturale et une utilisation fonctionnelle bien étudiées. Certaines vieilles bâtisses revalorisent la pierre du pays par la suppression du revêtement et la peinture de façades, qui, d'autre part, sont agrémentées par une décoration florale recherchée.

Depuis quelques décennies, la suspension de l'enseignement communal impose aux élèves un déplacement vers les écoles voisines.

La largeur des chemins de grande communication, rue Haute, entre le garage Quevrain et la chapelle Saint-Roch, et la rue d'Houyemont, est portée à six mètres. En outre, ces parties de voirie sont équipées d'égoûts qui récoltent les eaux de surface.

Les dernières pompes publiques, qui, jusqu'alors alimentent un certain nombre d'habitations en eau potable, ont disparu.

L'activité sportive occupe une place prépondérante dans le village. Le stade de football, situé à proximité immédiate de la ferme des Loges, accueille les joueurs qui évoluent en division III provinciale.

Le "Ballodrome Lucien Leolère" au pied de l'arbre du Centenaire, couvre cet espace vert, demeuré inculte pendant de nombreuses années. Un local spacieux accueille joueurs et supporters.

Les luttes de balle-pelote se déroulent à Crupet avec la participation des équipes de Division I Régionale - Entente de Dinant - et d'une Division Supérieure.

Cette dernière est promue en "Division I Nationale depuis la saison 1993. Crupet est connu depuis le Hainaut Occidental, le Brabant Flamand et jusqu'aux limites de la Flandre Orientale.

Si cinquante années se sont écoulées, pourquoi n'oserions-nous pas jeter un regard, peut-être furtif, sur l'avenir de Crupet ? Si, en 1943, nous avons dit à notre grand-père : "En 1993, toutes les habitations seront équipées du téléphone", qui l'aurait cru ?

Demain 2043

Ce villageois est né à Crupet en 1979 et se souvient de la fin du vingtième siècle.

Au milieu du triangle Namur-Ciney-Dinant, le village se situe à 20 minutes de chacune de ces villes et, de ce fait, de la capitale de la Wallonie.

L'expansion démographique, dans cette région, est telle que Crupet est souvent convoité par nos voisins de par sa situation géographique. Dès lors, le village a été l'objet d'un remaniement fondamental du plan de secteur.

Le relief, peu accidenté de la vallée du Ry de Vesse, favorise l'habitat qui se prolonge jusque Inzefy. Pas moins de 80 habitations sont construites du côté Sud de l'axe St-Joseph-Inzefy et un nouveau complexe scolaire est érigé au début de la Rue St-Joseph. Il accueille les enfants des écoles maternelle et primaire.

L'activité sportive n'est pas moins négligée que dans le passé, puisque le court de tennis et le terrain de volley s'étendent à côté des nouvelles écoles.

La voie d'accès, d'une part, depuis l'église et, d'autre part, depuis les restaurants du "Vieux Château" et de "La Vallée" est portée à une largeur de 6 ou 7 mètres. Elle se prolonge vers Durnal par Herbefays. Depuis lors, de nombreux emplacements de parking pour voitures facilitent le stationnement, lors de manifestations importantes, et ce, à 2 km. du centre.

D'autres améliorations de voiries sont réalisées : le carrefour, le pont - en état de vétusté - et la route vers Mont, le carrefour en face du garage Quevrain et le carrefour de la route d'Yvoir, dit "de l'embranchement".

Pendant ce temps, le lotissement des Loges s'étend et atteint bientôt le terrain de football.

Le touriste n'est pas délaissé. La rue de Messe et la ruelle du Pechis sont améliorées et l'élagage des arbres permet un magnifique point de vue vers le Donjon et la colline du Sacré-Coeur. Un banc attend le promeneur.

La Ruelle du Comte, à "Sens unique" est, de plus, devenue à "Circulation locale".

Deux projets restent à l'étude : les promenades touristiques, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative, et la construction d'un vaste complexe hôtelier de quelque 25 chambres, à l'arrière-bâtiment de l'"Hôtel d'ol Besace".

Et si nos souhaits se réalisent !!!...

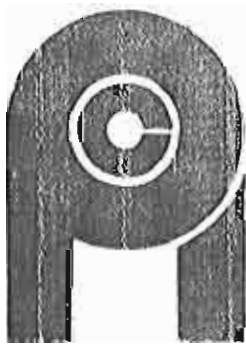
Votre Ami Ernest.

Boucherie - Charcuterie

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
BOEUF - VEAL - PORC - VOLAILLES
FROMAGE et SURGELE

DELOBBE

5, Rue du Try d'Anloy
DURNAL
Tél. 083/69.91.70
- en porte à domicile -



**Claude
Pesesse
Assurances**

- TOUTES ASSURANCES
- PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
- FINANCEMENTS
- EUROP ASSISTANCE

Tél. 083/69 94 93

Rue Haute 31
CRUPET

ABB
l'assurance

JardiSart

Ets Victor VANLOMME-BERNIER

MEMBRE DE L'A.H.E.B.
Architecte paysagiste, création de jardins, pépinière
Devis gratuit sans engagement

5330 SART-BERNARD
Tél. 081/49.01.04 - Nationale 4, 20

Hôtel - Café - Restaurant - Pension

HOTEL DU CENTRE

8, Rue Haute, 5332 CRUPET
Tél. 083/69 93 21

Fermé le mardi et mercredi
hors saison

Salle pour banquets - Vaste Parking -
Jardin d'agrément

**CORDONNERIE
REGINA-MOREAUX**



90, rue de Bruxelles, 5000 NAMUR - Tél. 081/ 22 16 95

Tous travaux en 24 heures Service express Travail rapide et soigné En magasin - accessoires des meilleurs marques - chaussures orthopédiques "Scholl" Forelle articles de maroquinerie - clofs minute

Suite de l'article paru dans Crup'Echos N° 26 de mai 93 concernant le "Règlement scolaire" promulgué par l'Administration Communale en décembre 1933 :

Des récompenses et des punitions.

Art. 36

La discipline de l'école, c'est-à-dire l'ensemble des principes sur lesquels se base toute l'action scolaire, a pour but principal d'habituer l'élève à user de sa liberté tout en respectant le droit des autres. Elle met en valeur la personnalité de l'enfant pour un régime de liberté surveillée et par l'emploi des méthodes actives.

Art. 37

Il n'est infligé aucune punition corporelle ni autre de nature à décourager les enfants ou à les exposer à la risée ou au mépris de leurs condisciples soit à les soustraire à la surveillance immédiate de l'instituteur.

Art. 40

L'année scolaire peut se terminer par une distribution de prix ou par un voyage aux frais de la commune.

Art. 41

Le collège des Bourgmestre et Echevins fixe l'époque de la distribution des prix ; il en donne avis à l'instituteur, qui est chargé d'inviter les parents des élèves à assister à la cérémonie.

Art. 46

Le chef d'école veille à la conservation du bâtiment et du matériel de l'école.

Il est tenu de faire connaître immédiatement à l'Administration Communale les dégradations qui surviennent au bâtiment d'école et à ses dépendances, et qui exigent des réparations urgentes.

Art. 47

Le chef d'école veille à ce que l'école soit dans un état permanent de propreté. Les gens de service sont placés sous son autorité immédiate.

Art. 48

Pendant la saison froide, et lorsqu'il en est besoin, le foyer est allumé dans chaque classe de manière à y obtenir à l'entrée des élèves une température de 14 à 16 degrés centigrades.

La salle sera aérée avant l'entrée et après la sortie des élèves et pendant les récréations.

Art. 49

L'instituteur entretiendra le jardin de l'école de manière à le faire servir à l'enseignement pratique des notions d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture. Il s'efforcera d'en faire un jardin modèle renfermant les meilleures variétés de légumes et d'arbres fruitiers.

Art. 27

Tout enfant résidant dans la commune est admis gratuitement à l'école primaire jusqu'à l'achèvement de ses études. Toutefois, aucun enfant ne peut être admis avant l'âge de scolarité, sauf dans des cas exceptionnels.

Art. 17

Pendant les heures de classe, l'instituteur consacre tout son temps à l'instruction et à l'éducation des enfants. Il est strictement tenu, ou de donner des leçons, ou de surveiller activement les applications pratiques consécutives à ces leçons. Le contrôle et la correction des travaux des élèves se font régulièrement. L'instruction est distribuée également à tous les élèves. Les instituteurs ne peuvent pas donner la préférence à certains élèves aux dépens des autres.

Art. 18

L'instituteur veille à ce que chaque élève soit pourvu des livres et objets nécessaires à l'enseignement. Les livres, les cahiers et autres objets de classe indispensables aux élèves sont fournis gratuitement par la commune aux enfants qui ont droit à la gratuité de ces fournitures. L'instituteur veille à ce que les élèves aient le plus grand soin et se servent avec économie des livres et des objets classiques qui leur sont remis (abandon des livres classiques).

Art. 19

Il est défendu aux instituteurs :

1° De laisser circuler dans l'école des pétitions ou listes de souscription et d'organiser des séances de photographie, de prestidigitations, etc., et cela sans autorisation spéciale du Collège échevinal. En aucun cas, ces séances ne peuvent avoir lieu pendant les heures de classe ;

2° De charger les élèves de commissions quelconques à l'extérieur de l'école et d'accepter des cadeaux.

(A suivre).

Votre Ami Ernest.

RESTAURANT

LES RAMIERS



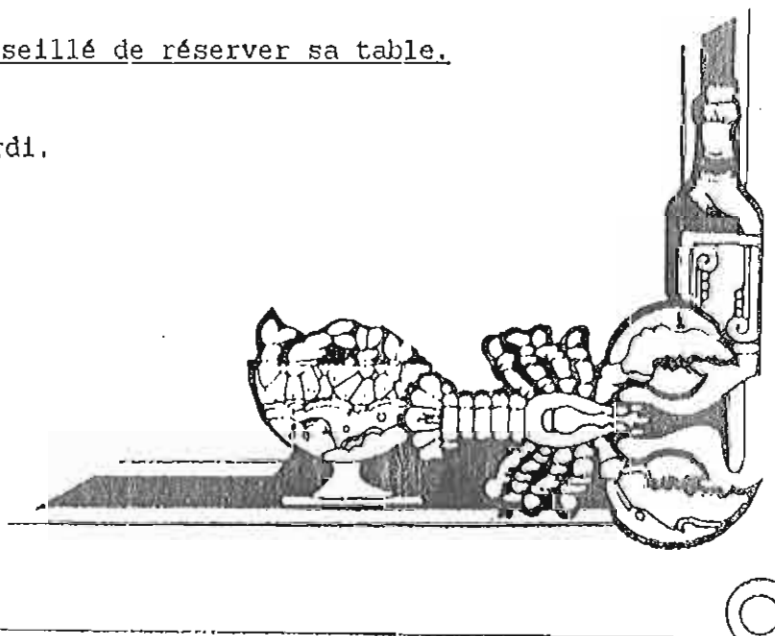
- Le restaurant où l'on aime se faire plaisir
- Entouré de verdure et au bord d'une rivière murmurante, vous choisirez entre divers menus :
 - * Le "menu du Marché" à 1250 frs
 - * Le "Prestige" à 1750 frs
 - * Le "Royal" à 2250 frs
- **TRES BELLE CARTE DE VINS AVEC BEAU CHOIX DE BOUTEILLES EN-DESSOUS DE 1000 frs.**
- **NOUVELLE TERRASSE -RESTAURANT.**

Il est conseillé de réserver sa table.

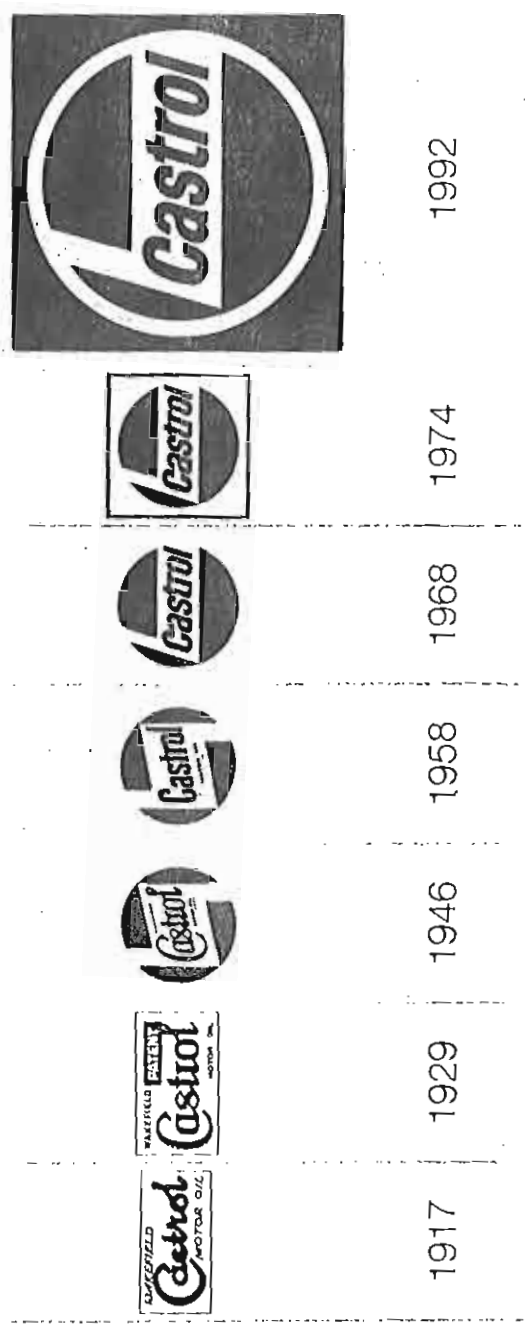
Fermé le lundi soir et le mardi.

Tél , 083-69 90 70

CRUPET



THE LEADING LUBRICANT SPECIALIST



Castrol n.v.-s.a. Helmstraat 107, 2140 Antwerpen ☎ 03/217.20.11 Fax: 03/217.20.09